

SAS VEDITEC

15 RUE JEAN ELYSEE DUPUY
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
Tél : 04 78 94 61 24
Mail : contact.comptabilite@veditec.net
www.veditec.net

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi 8h-12h30 13h30-18h
Vendredi 8h-12h30 13h30-17h

DUPLICATA**FACTURE**

Date	N° Facture	N° Client
14/04/2025	17 433	137 212

Société à Responsabilité Limitée FIGEAC**ANTENNES SERVICES**

802 ROUTE DU CAUSSE DE BULLAC
46100 BOUSSAC

N° TVA : FR80518693296
N° SIRET : 51869329600023

Page 1 / 1

La rupture de service de vos systèmes 2G est prévue cette année ! Sollicitez votre commercial dès maintenant.

N° Article	Code Article	Désignation	Quantité	P. U. HT	Montant HT
16 176	401006-B1	BL n° Batch-19105 du 14/04/2025 (Marchandise livrée) Vos références : APPLI6191 - WEB Câble alarme souple 6 fils - 100m ELBAC Boite Carton Article garantie 3 ans <i>Réseau informatique</i>	1 PCE	36,58	36,58
21 728	PSDX240.75	Câble d'alarme souple multibrin 6 fils- Boite carton Alimentation rail DIN 1M 24V DC IZYX Article garantie 3 ans N° de serie : 3760273110192 <i>Ecotaxe alimentation</i>	1	0,12	0,12
			1 PCE	21,70	21,70
			1	0,12	0,12

Base HT	Eco-taxes	Taux TVA	Montant TVA
58,28	0,24	02 20%	11,70

Total HT :	58,28 €
Eco-taxe :	0,24 €
Total TVA :	11,70 €
Total TTC :	70,22 €
NET A PAYER :	70,22 €

Valeur en votre aimable règlement par **Prélèvement au 14/05/2025****IBAN :** FR76 1390 6000 5485 0104 8893 704 - **BIC :** AGRIFRPP839

SAS VEDITEC au capital de 712 600 € - RCS - APE : - Siret : 50275852700050 - N° Tva CE : FR89502758527 - Eco-Mobilier :

Client	Date	N° facture	Montant TTC
00137212	14/04/2025	17 433	70,22

PAPILLON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

Réserve de propriété : Réserve de propriété : En application de la loi 80-335 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral des factures. En conformité avec la loi 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, une pénalité : appliquée pour retard de paiement égale au taux d'intérêt appliqué par BCE à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 €. Les pénalités de retard seront exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.